

Catégorie

Marque

Désignation du type / Signe de reconnaissance.

Bordereau-typé

Voiture de tourisme

PLYMOUTH

V - 8 - P 29 - SAVOY ou HELVEDERE

No 1 7 7 5/A

Moyens de reconnaissance du type Désignation "P 29" en préfixe du numéro de moteur - (*)
 No de châssis frappé A gauche à l'int. du montant de porte avant, sur pl. du constructeur **)
 No de moteur frappé A gauche à l'av.s/partie sup. du bloc moteur (paroi frontale) & s/pl. constr.
 Constructeur du châssis) PLYMOUTH MOTOR DIVISION of CHRYSLER CORPORATION, DETROIT (USA) Montage
 Constructeur du moteur suisse

MOTEUR PLYMOUTH V-8

Marque et type HY-FIRE
 Genre EN V, 8 en tête
 Carburant Benzine
 Nombre cyl. 8 Temps 4
 Alésage 95,25 mm.
 Course 79,50 mm.
 CV-impôt 23,090
 Cylindrée totale 4°531 cm³
 CV. frein 187
 Refroidissement Eau
 Empl. du moteur à l'avant

CHASSIS

Nombre d'escaloux 2
 Entraînement sur roues arrières
 1. Frein A pied: Hydraulique, à tambours, s/toutes les 4 roues.
 2. Frein A main: Mécanique, à serr.ext.
 3. Frein s/arbre de cardan, resp. roues arr.
 3. Frein ----
 Frein de remorque ----
 Direction à gauche - à vis et galet
 Crochet de remorque ----
 Nombre de vit. avant 3, synchromesh **)
 Vit. en 1^{re} vit. en prise dir. 140 km/h.

CARROSSERIE

PLYMOUTH MOT. DIV.
 Constructeur (Montage suisse)
 Genre / Forme Limousine (Sedan 4-Door)
 Nombre de portes 4
 Nombre de places ass. Total 5-6
 Avant 2-3 Milieu - Arrière 3
 Nombre de places debout -
 Four motos: Siège arrière -
 Sidécar -

POIDS ET PNEUMATIQUES

| | Essieu avant | Essieu arrière | Total |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| Poids à vide du châssis prêt à rouler | kg. | kg. | --- kg. |
| Capacité de charge du châssis (art. 11 RE) | kg. | kg. | --- kg. |
| Poids maximum garanti par le fabricant | kg. | kg. | --- kg. |
| Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) | 860 kg. | 730 kg. | 1°590 kg. |
| Charge utile | kg. | kg. | --- kg. |
| Poids maximum garanti du train roulier (camion / remorque) | | | --- kg. |
| Pneumatiques: Dimension | 6.70 - 15 | 4 Ply | simples / MAXIMUM |
| Capacité de charge (par pneu 550 kg.) | per essieu 1°100 kg. | 1°100 kg. | |

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR 12 V.

THOMAS MARQUE H E L T A

Feux de position 2, dans les phares 2, combinés, à gauche et à droite

Feux stop 2, combinés, à gauche et à droite

Indicateurs de direction: Syst. 4, éclair. av. Lampe-témoin

Avertisseur 1, électrique (2-tons)

Rétroviseur: 1, au centre, en haut

Lamps marche arr.: 2, par contact et lev.

Essui-glace 2, électriques

Emplacement AR = Comb. av. Feux rgcs & stop (rges)

AV = Sous les phares (blancs)

Eclairage du No de contr. 1, au centre derr. pare-chocs

Feux rouges 2, combinés, à gauche et à droite

Syst. antiecoulement Ampoules Bilux à cullier

DIMENSIONS

Voie { avant 1:500

arrière 1:495

Longueur hors-tout AV. 1:900AR. 1:890

Ecartement 2:1921

Longueur hors-tout 5:200

Hauteur (sans charge) 1:595

Garde au sol 195

Poids à faux, arrière 1:380

Crochet de remorque (haut, dep. sol) ---

Crochet de remorque (côté à faux) ---

Diamètre de freinage ext. gauche 13,70

Diamètre de freinage ext. droite 13,70

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge

Largueur du pont de charge

Hauteur intérieure

Hauteur du pont dep. la sol

Radiations (intérieur)

mm.
mm.
mm.
mm.
mm.

Lieu et date de l'expertise

Schinzach, le 2.2.1956.

La commission d'experts-types

OBSERVATIONS

* En outre, désignation "SAVOX" ou "BEVEBERE".

La lettre "S" figurant derrière le numéro de mo-

teur, indique "Montage suisse".

+ Les vhc. avec transmission "Powerlite" sont

équipés d'un train à main à serrage par expansion

agiss.s/arbre cardan, resp. roues arrière.

++ S/demande: avec Overdrive (surmultiples) ou

avec transmission automatique "Powerlite" ou

Reserve du bruit: à 7 m Intérieurement

au régime max. d'utilisation (170 km/h.) = 80 Phono.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. rs)

1) Four les vhc. avec transmission automatique "Po-

werlite", il y a lieu d'exiger une cale.

2) Garniture de capot: Modifiée selon interprétation

de l'art. 12, al. 3 RS.